



Distr. : Générale
22 février 2007

Français
Original : Anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants

Troisième réunion

Dakar, 30 avril-4 mai 2007

Point 5 f) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou décision :
échange d'informations

Centre d'échange sur les polluants organiques persistants***

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 4 de l'article 9 de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le Secrétariat joue le rôle de centre d'échange pour les informations sur les polluants organiques persistants, y compris celles communiquées par les Parties et par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
2. A ses troisième, quatrième, sixième et septième sessions, le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants a étudié l'idée d'un centre d'échange pour les informations sur les polluants organiques persistants, sur la base des documents UNEP/POPS/INC.3/INF/5, UNEP/POPS/INC.4/INF/4, UNEP/POPS/INC.6/INF/7 et UNEP/POPS/INC.7/12.
3. A sa première réunion, la Conférence des Parties était saisie du document UNEP/POPS/COP.1/15 intitulé « Centre d'échange d'informations sur les polluants organiques persistants ». Cependant, étant donné sa charge de travail, la Conférence n'avait pas été en mesure d'aborder le point de l'ordre du jour relatif à l'échange d'informations au titre duquel le document devait être examiné.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** UNEP/POPS/COP.3/1.

*** Convention de Stockholm, article 9; rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31), paragraphe 45; rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième réunion (UNEP/POPS/COP.2/30), annexe I, décision SC-2/17.

4. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties s'est penchée sur le document UNEP/POPS/COP.2/13, qui contenait une note du secrétariat au sujet du centre d'échange pour les informations sur les polluants organiques persistants, et a adopté la décision SC-2/17 relative au centre d'échange. Dans cette décision, la Conférence a notamment :

- a) Approuvé les activités d'échange d'informations de la phase pilote mentionnées aux paragraphes 13 et 14 de la note du secrétariat sur le centre d'échange;
- b) Invité les Parties et autres intéressées à soumettre au secrétariat, pour le 30 octobre 2006, leurs observations sur le projet de plan stratégique préparé par le secrétariat pour établir une procédure pour le centre d'échange qui figurait dans le document UNEP/POPS/COP.2/INF/8 et sur leurs besoins et priorités en matière d'échange d'informations pour la période 2008-2011;
- c) Demandé au secrétariat d'élaborer, en tenant compte des observations reçues, un projet de plan stratégique révisé en vue de le soumettre à la Conférence des Parties à sa troisième réunion pour examen.

5. Un rapport intérimaire sur la phase pilote des activités d'échange d'informations figure au chapitre II de la présente note.

6. Les observations ainsi que les besoins et priorités en matière d'échange d'informations communiqués par les Parties sont reproduits dans l'annexe III au présent document. Les communications ont souligné l'importance de l'échange d'informations pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies, ainsi que la nécessité d'équiper et de former les correspondants nationaux pour parvenir à une utilisation efficace du centre d'échange.

7. Tenant compte des communications susmentionnées, le secrétariat a préparé un projet révisé de plan stratégique visant à établir des procédures pour le fonctionnement du centre d'échange, qui figure dans le document UNEP/POPS/COP.3/INF/9. Le projet révisé de plan stratégique met l'accent sur l'échange d'informations au niveau mondial. Il serait sans doute opportun de préciser le rôle du centre d'échange sur les plans national et régional, ainsi que sa relation vis-à-vis des centres régionaux et du réseau d'aide au renforcement des capacités.

8. Le document UNEP/POPS/COP.3/INF/10 retrace les obligations émanant de la Convention de Stockholm en matière d'échange et de gestion de l'information et contient d'autres indications relatives à l'élaboration d'un plan stratégique visant à établir des procédures pour le fonctionnement du centre d'échange prévu par la Convention.

9. Le secrétariat, ayant analysé les besoins et priorités des Parties, ainsi que ses propres besoins et priorités pour la période 2008-2009, a préparé un plan de travail et un budget pour les activités du centre d'échanges pour cette période. Ainsi qu'il est souligné dans le plan stratégique, ces activités correspondent à la première phase de mise en place du centre d'échange. Elles sont présentées à l'annexe I à la présente note.

II. Rapport intérimaire

10. Le tableau suivant résume les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des activités relatives au centre d'échange.

Activité		Etat d'avancement
a. Elément capital information (contenu informationnel)		
i)	Achèvement de l'analyse des prescriptions de la Convention en matière d'échange et de gestion de l'information.	Les travaux sont achevés. ¹ Les prescriptions de la Convention en matière d'échange d'informations sont énumérées à l'annexe II du document UNEP/POPS/COP.3/INF/10. Il conviendra de réviser cette liste périodiquement de manière à tenir compte des nouvelles décisions de la Conférence des Parties et des nouvelles procédures mises en place aux fins de l'application de la Convention.

¹ Voir document UNEP/POPS/COP.3/INF/10, annexe II.

Activité	Etat d'avancement
b. Élément capital opérationnel (outils, produits et services)	
i)	Conception, développement et utilisation du système électronique de présentation des rapports prévus à l'article 15 Les travaux sont partiellement achevés. ² Plusieurs Parties contractantes ont utilisé le système électronique aux fins de la présentation de leur rapport national au titre de l'article 15. Les travaux devront se poursuivre en vue de rendre le système disponible en plusieurs langues et de préparer un manuel d'utilisation.
ii)	Conception, développement et utilisation de la base de données des points de contact pour la messagerie (partie 1) et la gestion des réunions (partie 2). Les travaux sont en cours.
iii)	Conception, développement et utilisation de la base documentaire électronique de la Convention, y compris l'accès à Internet Les travaux sont en cours.
iv)	Réorganisation du site Internet de la Convention en tant qu'outil de publication. Le prototype est terminé. ³ Les travaux en vue de la livraison de la version 1 sont en cours.
v)	Intégration du système d'information sur le DDT (devant être élaboré conjointement par le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé, avec un financement séparé) au centre d'échange. Les travaux ont été reportés à la suite de propositions visant à modifier le format des rapports consacrés au DTT. ⁴
c. Élément capital humain (développement du réseau)	
i)	Définition des catégories initiales de membres du réseau, y compris leurs rôles et responsabilités La définition des catégories initiales de membres du réseau est achevée; leur liste figurant à l'annexe II du présent document. Leurs rôles et responsabilités restent à préciser.
ii)	Examen des nominations des membres du réseau dans chaque catégorie. La désignation des correspondants officiels et des correspondants nationaux des Parties est en cours. Une démarche plus dynamique est nécessaire dans ce domaine.
iii)	Identification des institutions partenaires et des initiatives qui devraient être associées aux activités d'échange d'informations du secrétariat. Les travaux sont en cours.
d. Élément gestion du centre d'échange	
i)	Analyse des besoins et priorités des Parties et du secrétariat en matière d'échange d'informations pour la période 2008–2011. Les besoins et priorités communiqués par les Parties sont indiqués dans l'annexe III au présent document. Le secrétariat les a pris en compte lors de l'élaboration du projet de plan de travail pour la première phase.
ii)	Elaboration d'un plan de travail et budget pour 2008 et 2009, et prévisions budgétaires du plan de travail pour 2010 et 2011. Le plan de travail et le budget pour 2008–2009 sont achevés. Le plan de travail est présenté à l'annexe I au présent document.
iii)	Evaluation initiale des outils et activités actuels du secrétariat en matière d'échange d'informations. Des indicateurs de performance aux fins de l'évaluation du centre d'échange ont été mis au point. ⁵ L'évaluation initiale sera achevée à la fin 2007.

² Voir <http://www.pops.int/Art15>.

³ Le prototype est disponible sur le site <http://chm.pops.int>.

⁴ UNEP/POPS/COP.3/INF/2.

⁵ UNEP/POPS/COP.3/INF/10, annexe IV (indicateurs de performance).

III. Prochaines étapes

11. Le secrétariat aura achevé toutes les activités en cours de la phase pilote à la fin de l'année 2007. La première phase pourra ainsi débuter en janvier 2008.
12. Il est proposé que l'exécution de la première phase s'échelonne sur la période 2008-2011. Un projet de plan de travail chiffré pour 2008-2009 est présenté dans l'annexe I à la présente note.
13. Selon les prévisions budgétaires, le lancement de la première phase d'exécution nécessite un apport de 135 000 dollars pour 2008 et de 145 000 dollars pour 2009. Le financement pour la période 2010-2011 sera soumis à la Conférence des Parties, à sa quatrième réunion, conformément au calendrier proposé dans le plan stratégique révisé.

IV. Décision possible de la Conférence

14. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :
 - a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise en place du centre d'échange et inviter les Parties et les autres partenaires à continuer d'apporter leur concours au secrétariat en vue de perfectionner le centre d'échange;
 - b) Entériner le projet révisé de plan stratégique visant à établir des procédures pour le fonctionnement du centre d'échange, qui figure dans le document UNEP/COP.3/INF/9, en tant que cadre à utiliser par le secrétariat, les Parties et les autres partenaires intéressés pour la poursuite du développement des activités et projets d'échange d'informations au titre de l'article 9 de la Convention;
 - c) Approuver les activités et le budget pour la première phase de la mise en place du centre d'échange, tels qu'exposés à l'annexe I de la présente note;
 - d) Inviter les Parties et les autres intéressés à promouvoir le centre d'échange, à y participer et à s'affilier au réseau du centre d'échange lorsque le système sera opérationnel sur le site Internet du secrétariat;
 - e) Demander au secrétariat de préparer une proposition, pour examen à la quatrième réunion de la Conférence des Parties, sur le rôle que pourrait jouer le centre d'échange aux niveaux national et régional, compte tenu du mandat des centres régionaux et sous-régionaux et des autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Annexe I

Projet de plan de travail pour la première phase de la mise en place du centre d'échange (2008–2009)

Activité		Date limite	Coûts de mise en place ¹	
			2008	2009
a. Élément capital information (contenu informationnel)				
1	Coin Internet du Comité d'étude des polluants organiques persistants	Septembre 2009	0 dollar	0 dollar
2	Evaluation de l'efficacité du coin Internet	Décembre 2009	0 dollar	0 dollar
3	Inventaire de tous les produits du centre d'échange et des publics visés	Avril 2008	2 900	1 000 dollars
4	Base de données et questionnaire sur Internet permettant de recueillir et de suivre les informations relatives aux besoins des utilisateurs et aux lacunes du système d'information (« pools Internet »).	Prototype : juin 2008 Final : août 2009	4 400 dollars	12 000 dollars
b. Élément capital opérationnel (services et outils)				
5	Coût total de maintenance pour la phase pilote et les outils existants		19 200 dollars	19 200 dollars
6	Système électronique de présentation des rapports consacrés au DDT ²	Mai 2008	0 dollar	0 dollar
7	Maintenance du système électronique de présentation des rapports consacrés au DDT		4 500 dollars	4 500 dollars
8	Modules complémentaires nécessaires au centre d'échange pour la mise en place de la plateforme centrale du système. <i>Comprend les éléments suivants : forum d'assistance, pools Internet, stocks d'outils, standards, technologie de l'information utilisée, sous-système pour le questionnaire et l'enregistrement des données d'évaluation.</i>	Juin 2009	18 000 dollars	9 000 dollars
9	Base de données questions-réponses, incluant les foires aux questions.	Prototype: juillet 2008 Final: février 2009	0 dollar	1 000 dollars
10	Système de suivi de la diffusion du matériel d'information (documents imprimés, CD-ROM, etc.)	Février 2009	0 dollar	3 000 dollars
c. Élément capital humain (développement du réseau)				
11	Examen des catégories de membres du réseau, notamment des rôles et responsabilités	Continue	0 dollar	0 dollar
12	Examen des nominations de membres du réseau	Continue	0 dollar	0 dollar
13	Promotion d'accords avec les institutions partenaires et les initiatives qui devraient être associées aux activités d'échange d'informations du secrétariat.	Continue	0 dollar	0 dollar
14	Bulletin d'informations électronique du centre d'échange	Mars 2009	0 dollar	300 dollars
15	Pools Internet sur la satisfaction des utilisateurs et outils de récompense (points)	Mars 2009	6 000 dollars	5 000 dollars
16	Elaboration de la base de données de courtage du centre d'échange permettant aux Parties, aux observateurs et au secrétariat d'échanger des informations. <i>Le système couvre les thèmes suivants : mise à disposition de compétences; recherche de donateurs/sources de financement; courtage pour le transfert de technologies; renforcement des capacités et soutien aux capacités; suivi des partenariats et des accords; mesures rationnelles; solutions de remplacement et effets économiques et sociaux qu'elles produisent.</i>	Octobre 2009	80 000 dollars	90 000 dollars

d. Elément gestion du centre d'échange				
17	Analyse des besoins et priorités des Parties et du secrétariat en matière d'échange d'informations pour la période 2010–2011	Octobre 2008	0 dollar	0 dollar
18	Ajustement du plan de travail et du budget pour la période 2010–2011	Novembre 2008	0 dollar	0 dollar
19	Evaluation à mi-parcours de la première phase (2008–2009)	Octobre 2008	0 dollar	0 dollar
		Coût total	135 000 dollars	145 000 dollars

Frais estimatifs de maintenance des logiciels pour la période 2010–2011

34 180

¹ Ces coûts ne tiennent pas compte du temps de travail du personnel suivant :

- Gestionnaire de l'information (P-4)
- Webmaster (G-5)
- Commis à la saisie et au contrôle de la qualité des données (G-4).

² La mise en place du système électronique de présentation des rapports consacrés au DDT est budgétisée séparément.

Annexe II

Catégories initiales de membres du réseau

Le secrétariat a effectué une évaluation préliminaire et a identifié un certain nombre de groupes d'acteurs clés pouvant être associés au centre d'échange. Ces groupes, qui pourraient constituer les catégories initiales de membres du réseau, sont les suivants :

- a) Conférence des Parties et organes subsidiaires de celle-ci;
- b) Secrétariat et services de conférence;
- c) Parties à la Convention (par l'intermédiaire des correspondants officiels¹ et des correspondants nationaux²);
- d) Etats non Parties (par l'intermédiaire des correspondants officiels);
- e) Organisations non gouvernementales s'occupant d'environnement;
- f) Associations de l'industrie et du secteur privé;
- g) PNUE et accords multilatéraux sur l'environnement (notamment les initiatives d'échange d'informations telles que le Réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques, le Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques, les registres des rejets et des transferts de polluants, etc.);
- h) Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;
- i) Institutions et mécanismes de financement et autres donateurs;
- j) Chercheurs, universités et initiatives connexes;
- k) Centres régionaux et autres centres d'information sur les polluants organiques persistants.

¹ Voir décision SC-2/16.

² Article 9, paragraphe 3, de la Convention.

Annexe III

Observations des Parties sur le premier projet de plan stratégique visant à établir des procédures pour le centre d'échange, tel qu'établi par le secrétariat, et sur les besoins et priorités en matière d'échange d'informations pour la période 2008–2011

Pays		Observations
Chine	Plan stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Le centre d'échange devrait également avoir pour mission de promouvoir la communication et l'échange des mesures rationnelles et des expériences utiles dans la mise en œuvre de la Convention. Le centre d'échange devrait être en mesure de réaliser des analyses de l'information et de fournir une réponse dans les délais voulus.
	Priorités	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les substances chimiques dont l'inscription sur la liste des polluants organiques persistants est à l'examen, l'échange d'informations devrait porter en priorité sur les questions relatives aux risques pour la santé et l'environnement, la production, l'utilisation, les solutions de remplacement existantes, les politiques et mesures internationales adoptées en la matière, ainsi que les effets économiques et sociaux des mesures de réglementation éventuelles. Informations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales, et effets économiques et sociaux des mesures de réglementation éventuelles. Informations sur la facilitation du transfert de technologies et du renforcement des capacités aux fins de l'application de la Convention. Informations sur les instruments et les mesures de gestion visant à contrôler et réduire l'utilisation des polluants organiques persistants.
Norvège	Plan stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Nous considérons que le projet de plan stratégique est très complet, bien fondé et en harmonie avec les objectifs du centre d'échange pour les informations sur les polluants organiques persistants. <p>Nous souhaiterions que le secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présente plusieurs scénarios possibles quant à la portée de ses travaux, par exemple en ce qui concerne la répartition des rôles et des responsabilités, en particulier entre le secrétariat et les Parties agissant par le biais de leurs correspondants nationaux. Indique, pour chacun des scénarios susmentionnés, les fonds requis pour le fonctionnement du centre d'échange. Précise si et comment il validera et contrôlera la qualité des informations soumises au centre d'échange. Précise les synergies possibles avec les conventions de Bâle et de Rotterdam. Si un groupe de travail mixte sur les synergies est établi entre les conventions de Stockholm, de Rotterdam et de Bâle, nous suggérons que ce dernier soit tenu informé des travaux du centre d'échange de la Convention de Stockholm et de leur avancement, étant donné que ceux-ci seront sans doute peu connus des Parties aux deux autres conventions. Précise comment les expériences des autres centres d'échange sont prises en compte lors de l'élaboration du projet de plan stratégique.
	Priorités	<ul style="list-style-type: none"> La Norvège reconnaît l'importance de l'échange d'informations en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies, tel que stipulé dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
Burundi	Plan stratégique	<p>Le Plan stratégique devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le centre d'échange soit simple et accessible à toutes les Parties. Garantir que le centre d'échange fournisse des informations pertinentes et se penche, à cet égard, sur le problème du manque d'information dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Veille à ce que les correspondants soient suffisamment équipés et formés pour être en mesure d'échanger les informations par l'intermédiaire du centre d'échange.

	Priorités	<p>Sont considérées comme prioritaires les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour régulière et périodique des inventaires et des évaluations sur les polluants organiques persistants. • Equipement et formation des correspondants institutionnels de la Convention de Stockholm de manière à leur permettre d'échanger des informations. • Création et maintien d'un réseau national d'échange d'informations sur les produits chimiques. • Equipement et formation des principaux partenaires nationaux (institutions privées et publiques) de manière à leur permettre d'échanger des informations. • Mise en place d'une base de données sur les polluants organiques persistants. • Organisation de séances de formation et d'information à l'intention des principales parties prenantes impliquées dans la gestion des polluants organiques persistants. • Mise au point et maintien de systèmes nationaux fiables de collecte de données et d'informations sur les polluants organiques persistants. • Réponse dans les meilleurs délais aux demandes d'information adressées au pays par le secrétariat et les autres Parties contractantes. • Etablissement et communication au secrétariat de rapports nationaux périodiques sur la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm.
République slovaque	Plan stratégique	<p>Le Plan stratégique devrait prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'appuyer aussi les travaux menés au niveau national dans ce domaine. • La nécessité de veiller à ce que la base d'informations nationale sur les polluants organiques persistants soit suffisamment développée, soit conforme à la législation de l'Union européenne en la matière et comprenne des informations sur les activités menées au titre du Règlement européen n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants.